

## APPEL DE PROPOSITIONS DE PROJETS

---

### CONTEXTE

L'entrepreneuriat occupe une place importante au sein du développement économique de la région de Lanaudière. L'entrepreneuriat et la relève d'entreprise sont des éléments essentiels à la prospérité d'une région. De plus, ils contribuent directement au maintien et à la création d'emplois, à l'innovation et au développement de nouveaux secteurs d'activités.

Dans le cadre de sa Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, le gouvernement du Québec a mis sur pied des Tables d'action régionales afin de valoriser, développer, soutenir, optimiser et dynamiser la création, l'expansion et le transfert d'entreprises et assurer une continuité de services auprès des entrepreneurs actuels ou en devenir.

L'objectif de cet appel de propositions de projets est de miser sur l'effort concerté de tous les partenaires afin d'identifier des projets pouvant être soutenus par la Table d'action en entrepreneuriat de Lanaudière (TAE) dans le cadre de son plan d'action, conformément aux axes d'interventions retenus.

La mission et l'enjeu principal de la Table se déclinent comme suit :

**Mission :** *Mobiliser les forces du milieu pour initier et soutenir des projets afin de favoriser la croissance de l'entrepreneuriat dans Lanaudière.*

**Les priorités identifiées par les membres de la Table d'action en entrepreneuriat de Lanaudière sont :**

- La reconnaissance et la relève aux entrepreneurs
- L'innovation et l'économie numérique
- Le capital humain
- Les outils de communications
- La culture entrepreneuriale

### OBJECTIFS DE L'APPEL DE PROPOSITIONS DE PROJETS

La TAE Lanaudière souhaite collaborer avec de multiples partenaires afin de planifier ses projets pour la prochaine année. À cette fin, la Table lance, exclusivement auprès des partenaires socio-économiques qui offrent des services dans Lanaudière, un appel de propositions de projets. Dans le cadre de cet appel de propositions, les organismes sont invités à soumettre une proposition de projets ou d'initiatives qui s'inscrit dans l'un ou plusieurs axes d'interventions identifiés par la Table.

Le projet pourrait prendre l'une ou plusieurs des formes suivantes :

- La réalisation d'activités de mobilisation régionale :
  - Organisation d'un forum, d'un séminaire, d'une conférence ou d'un colloque et la réalisation d'activités de reconnaissance.
  - La mise sur pied et l'animation de réseaux d'échange, de collaboration et d'accompagnement destinés à sensibiliser la population à l'entrepreneuriat.
- La réalisation d'une programmation d'activités s'inscrivant dans les priorités et orientations de la TAE Lanaudière.

### **LES MODALITÉS DE SOUTIEN / pourquoi participer?**

Les avantages des organismes à s'associer à la TAE Lanaudière pour la réalisation de son projet sont nombreux. Mentionnons entre autres :

- La possibilité d'avoir accès à des partenaires socio-économiques de la région qui ont à cœur le développement de l'entrepreneuriat sur leur territoire.
- La possibilité d'un accompagnement ou d'une participation par la Table dans la réalisation du projet.
- La possibilité de rejoindre, par effet de réseautage, un plus grand nombre d'entrepreneurs et de futurs entrepreneurs.
- La diffusion de l'information et le réseautage contribuant à la réussite d'un événement.
- La possibilité d'un soutien financier, sous forme d'une contribution non remboursable.

### **FINANCEMENT**

Toute aide financière est conditionnelle à la sélection du projet par la TAE Lanaudière et à l'approbation de l'aide par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans le cadre du programme d'aide à l'entrepreneuriat – volet soutien aux projets issus des Tables d'action en entrepreneuriat.

### **DÉPENSES ADMISSIBLES**

Sont admissibles les dépenses raisonnables justifiées et liées directement à la réalisation du projet :

- le chargé de projet, soit la portion du salaire correspondant au temps consacré par une ressource embauchée pour la réalisation du projet;
- les honoraires professionnels;
- les frais de communication et de promotion ;
- les déplacements et les frais de séjour liés à la réalisation du projet en conformité avec les normes gouvernementales en vigueur énoncées dans le Recueil des politiques de gestion du gouvernement du Québec;
- les frais de location d'espace ou de locaux liés à la réalisation du projet;
- les frais liés au suivi administratif du projet sans excéder 5 % des dépenses admissibles du projet;
- les autres frais directs liés à la nature du projet.

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- les dépenses effectuées avant la date du dépôt du dossier incluant les dépenses pour lesquelles l'organisme a pris des engagements contractuels;
- les dépenses d'immobilisation (terrain, bâtiment) et d'amortissement;
- les commandites;
- les frais de fonctionnement de l'organisme;
- les taxes de vente.

Les dépenses engagées ne peuvent excéder le 31 mars 2020.

L'évaluation des dépenses admissibles tiendra compte des normes gouvernementales en vigueur énoncées dans le Recueil des politiques de gestion du gouvernement du Québec.

L'aide financière prend la forme d'une contribution financière non remboursable pouvant atteindre un maximum de 80 % des dépenses admissibles du projet ou de l'initiative jusqu'à un plafond de 50 000 \$ par projet.

### **ÉCHÉANCE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS DE PROJETS**

La date limite pour la réception des fiches de projet est le **1<sup>er</sup> mars 2019** à midi.

### **CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les projets seront sélectionnés et priorisés par les membres de la TAE Lanaudière. Dans un deuxième temps, la Table pourrait inviter le porteur du projet à venir lui présenter son projet, si nécessaire. Par la suite, si le projet est retenu, une demande d'aide financière devra être déposée en bonne et due forme auprès de la Direction régionale de Lanaudière du MEI.

À titre d'information, voici une liste des critères de sélection qui seront appliqués par les membres de la TAE Lanaudière dans le cadre de cet appel de propositions de projets. Toute demande d'aide financière fera l'objet d'une analyse rigoureuse comprenant, notamment une appréciation :

- Du lien entre le projet et les priorités de la Table d'action en entrepreneuriat de Lanaudière (ce document est disponible sur demande).
- Du caractère novateur du projet.
- De la pertinence du projet par rapport aux besoins des entrepreneurs.
- De la capacité financière et humaine de l'organisme à réaliser son projet avec succès.
- Des retombées potentielles du projet.
- De la durée de réalisation du projet (ne devant pas excéder le 31 mars 2020).
- De la récurrence du projet.
- Du niveau de sensibilisation et de l'effet levier sur l'entrepreneuriat.
- De la portée régionale du projet.
- Du réalisme du montage financier.

Il est important de noter que la TAE Lanaudière et le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) se réservent le droit de refuser toute demande d'aide financière sur la base de l'analyse du projet ou de la recommandation des membres de la TAE Lanaudière.

## **DOCUMENTS À PRODUIRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE**

Advenant une réponse positive des membres de la Table d'action en entrepreneuriat, l'organisme s'engage à remplir les documents suivants afin de compléter leur dossier :

- Formulaire de demande d'aide financière.
- Lettres patentes de l'organisme.
- Statuts et règlements.
- États financiers des dernières années, vérifiés ou équivalents, s'il y a lieu.
- Dernier rapport annuel de l'organisme ou document équivalent.
- Informations complémentaires exigées par les membres de la Table, s'il y a lieu.

## **DÉPÔT DE L'APPEL DE PROPOSITIONS DE PROJETS**

Soumettre la fiche de présentation de projet par courriel à l'adresse suivante : [dr.lanaudiere@economie.gouv.qc.ca](mailto:dr.lanaudiere@economie.gouv.qc.ca), avant le **1<sup>er</sup> mars 2019 à midi**.

Note : Les représentants des organismes devront être en mesure de se déplacer à Joliette pour venir présenter leurs projets aux membres de la TAE Lanaudière, si nécessaire. Cette rencontre devrait avoir lieu le 15 mars 2019.

## **INFORMATIONS**

Pour toute question ou demande d'information, veuillez-vous adresser à M. Vincent Fortin, adjoint exécutif au MEI, au : 450-752-6868, poste 1655 ou par courriel à [vincent.fortin@economie.gouv.qc.ca](mailto:vincent.fortin@economie.gouv.qc.ca)

## FICHE DE PRÉSENTATION DE PROJET<sup>1</sup>

COORDONNÉES DU CHARGÉ DE PROJET (SI IDENTIFIÉ)	
Nom de la personne	
Organisme porteur	
Courriel	
Numéro de téléphone	

TITRE DU PROJET

DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET <sup>2</sup>	
Résumé du projet	
Objectifs	
Clientèle(s) visée(s)	
Indicateurs (paramètres mesurables)	
Cibles*/ résultats attendus en fonction des indicateurs	
Durée de réalisation (durée maximale au 31 mars 2020) et récurrence du projet	

NOM DES PARTENAIRES POTENTIELS (SI IDENTIFIÉ)

COÛT ET FINANCEMENT DU PROJET (\$) <sup>3</sup>

ATTENTES FACE À L'IMPLICATION DE LA TAE LANAUDIÈRE DANS LE PROJET (ACCOMPAGNEMENT, MOBILISATION DE PARTENAIRES, APPUI FINANCIER, ETC.)

\*Cible : Valeur visée par l'indicateur. Les cibles doivent être précises et idéalement, quantifiables.

<sup>1</sup> La décision des membres de la Table d'action en entrepreneuriat de Lanaudière (TAE Lanaudière) de soutenir ou non un projet déposé dans le cadre de cet appel de propositions se fera uniquement sur la base des informations contenues dans cette fiche de présentation. Portez une attention particulière aux informations qui y seront présentées.

<sup>2</sup> Les informations contenues dans cette fiche de présentation de projet seront divulguées à l'ensemble des membres de la TAE Lanaudière.

<sup>3</sup> Le taux d'aide maximal gouvernemental est de 80 % des dépenses jugées admissibles, avec un maximum de 50 000 \$ par projet. Il est important de spécifier en détail l'ensemble des dépenses liées au projet.